

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018**

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU
Mmes GUILHOT, SURAULT

ABSENT : Mr MAGNANT

EXCUSEE : Mmes DUBERNET ayant donné pouvoir à Mr ROBINE, BONNAUD, CREMOUX

SECRETAIRE : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR LE RAPPORT D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
RELATIF AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI**

Mr le Maire présente le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées suite à la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Le montant total du transfert de charges lié à la compétence GEMAPI, concernant 21 communes, et arrêté par la CLECT, se chiffre à 52 106.42 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le rapport du 3 mai 2018 de la CLECT.

**II – DELIBERATION SUR UNE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CLUB
MARPEN**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Club Marpen, ce dernier sollicitant la Commune pour une aide financière de 150 € pour la saison 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident cette participation à hauteur de 150 €.

**III – DELIBERATION SUR DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERES DU
COLLEGE MICHENEAU POUR UN SEJOUR A HOURTIN EN JUIN 2018 .**

Mr le Maire donne lecture du courrier du collège Micheneau de Villefagnan confirmant une demande de participation financière pour 3 enfants de la commune ayant participé au séjour à Hourtin en juin 2018.

Mr le Maire rappelle que la commune verse 40 € pour un élève et que ce versement est effectué vers les parents de l'élève à condition d'avoir l'attestation de séjour du collège et le relevé bancaire des parents.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident cette participation à hauteur de 40 € pour les enfants suivants :

- ⇒ BEGOIN Marine
- ⇒ CHEMINADE Swan
- ⇒ HYVERNAUD Marius

IV – DELIBERATION SUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE DEVANT REALISER LES TRAVAUX DE LA RUE DE L'EGLISE 1^{ère} TRANCHE ET PREVU AU BUDGET 2018

Mr le Maire rappelle que les travaux concernant la rue de l'église ont été prévus au budget 2018. Un courrier avait été expédié à plusieurs entreprises de travaux publics, en mars 2018, afin d'avoir un estimatif de ces travaux.

Trois entreprises ont répondu :

- BERNARD TPGT de VILLEJESUS-16140
- EUROVIA de SAINT YRIEIX-16710
- SNG TP de ASNIERES SUR NOUERE-16290

Après avoir ouvert les plis, Mr le Maire donne lecture des montants des devis :

- BERNARD TPGT de VILLEJESUS-16140 : 48 883.63 € TTC
- EUROVIA de SAINT YRIEIX-16710 :.....57 944.40 € TTC
- SNG TP de ASNIERES SUR NOUERE-16290 : 55 003.20 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident l'offre de l'entreprise BERNARD TPGT à hauteur de 48 883.63 € TTC.

V – DELIBERATION SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN, JOUXTANT LE CIMETIERE, ET MISE EN VENTE PAR MME LAUDOYER DOMINIQUE

Mr le Maire explique que Mme LAUDOYER Dominique, résidant au 3 rue de La Traconnerie, met en vente une partie de sa parcelle cadastrée AB 211 et de 2 590 m².

Cette parcelle jouxtant le cimetière, et ce dernier bientôt complet en sépultures, Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune acquière une partie de cette parcelle à hauteur de 1 150 m².

Mr le Maire propose, d'une part, un prix de 6.50 € le m², et d'autre part que la commune prenne en charge les frais de bornage du géomètre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les propositions de Mr le Maire.

VI – Questions Diverses

- Mr le Maire informe l'assemblée qu'un véhicule semi-remorque a accroché la corniche en pierres de la partie supérieure de la porte du cimetière. Un devis sera demandé pour la réparation.

- Mme Nadège SURAULT, conseillère municipale, rappelle qu'il serait nécessaire d'installer un abri bus pour la prochaine rentrée scolaire. Celui-ci pourrait être aménagé au début de la rue des Hôtes côté maison Mr ABGRALL Claude.

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture le 15 juin 2018. Ce courrier fait suite à notre délibération 2018-01-17 concernant l'annulation de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre BETG et le remplacement par un nouveau contrat BETG. Les services de la Préfecture nous confirment que notre délibération est conforme au droit et qu'ils valident notre régularisation.

La séance est levée à 22H00

Fait à Salles de Villefagnan, le 5 juillet 2018

Le Maire, Gérard SORTON